

l'âge de 49 ans, ou, suivant d'autres, à Lyon, en 1534. (Biogr. univ.) C'est l'opinion de Paul Jove qui le représente à la fin de sa vie dans une extrême misère. Il prétend qu'il menait toujours avec lui un diable sous la figure d'un chien noir ; que, touché de repentir aux approches de la mort, il ôta au chien un collier garni de talismans et de figures magiques, et qu'il lui dit, en colère : *Abi, mala bestia, quæ me totum perdidisti. Va-t-en, méchante bête, qui m'as entièrement perdu* ; et que l'animal aussitôt se précipita dans la Saône. (Hist. litt. de Lyon. Colonia, t. II, p. 714.) — Agrippa soutint, plus de deux siècles avant J.-J. Rousseau, que les sciences sont un des fléaux du genre humain. Tous deux, dominés par une orgueilleuse misanthropie, déclamèrent contre les lettres qu'ils cultivaient, et recherchèrent avec passion la célébrité qu'elles donnent. (Fortis. Voyage à Lyon, II, p. 431.)

Plusieurs faits prouveraient la considération dont les Carmes jouissaient à Lyon : ainsi, le collège des médecins tenait ses assemblées dans leur couvent ; il avait été établi par lettres patentes d'Henri III, confirmées par Henri IV, et enregistrées au parlement. Ce collège contenait dans son sein un grand nombre d'habiles médecins et d'écrivains distingués. (Descrip. de Lyon, 1741, p. 447.) — Le corps de pharmacie s'y réunissait aussi quand il avait quelque aspirant à recevoir, et c'était aux Grands-Carmes que les Génois avaient leur sépulture. (Spon. VII).

Henri IV, au commencement de son règne, envoya à Lyon une cour de justice pour y tenir *les grands jours*. On appelait ainsi des séances judiciaires établies par commission dans les provinces éloignées, afin d'y décider certaines contestations et les affaires d'appel. Le roi